

Poursuivant un programme établi depuis assez longtemps, le ministère a continué à offrir à des bibliothèques nationales, universitaires et publiques à l'étranger, des collections de livres canadiens et des droits limités de bibliothèque consignataire pour les publications du Gouvernement canadien. Aux termes de ce programme, il a présenté au cours de l'année des collections considérables de livres canadiens à l'Université nationale d'Irlande, à l'Université de Dublin, au *State University* de New York, à l'Université de Rajasthan en Inde, à la Bibliothèque nationale de Corée, à l'Université de Varsovie, en Pologne, et au *Colegio de Mexico*, à Mexico. Il a également offert des collections moins importantes à la nouvelle bibliothèque publique d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire, à l'Université nationale d'Iran, à l'Université Libre du Congo (Kinshasa), à l'Université de Rajshahi, au Pakistan oriental, à l'Université de Zagreb, en Yougoslavie, et au Service de la bibliothèque de la Jamaïque. En plus des dons mentionnés ci-haut, le ministère a remis d'importantes collections de livres canadiens à l'Université de la Zambie et au Gouvernement de la Guyane.

Les accords culturels

Le programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement de langue française fut lancé en 1964 conformément au désir du gouvernement canadien de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle nationale et de développer davantage les échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse.

L'on se souvient que le Canada signait en 1965 un accord-cadre avec la France dans ce but. La Commission culturelle mixte franco-canadienne, dont le rôle est de donner suite aux diverses clauses prévues, s'est réunie à Ottawa le 6 juin pour passer en revue les multiples aspects de la coopération culturelle qui n'a cessé de se développer entre les deux pays depuis l'entrée en vigueur de l'accord. Un certain nombre de projets ont été examinés concernant les échanges académiques, scientifiques et artistiques, ainsi que le développement des rapports dans le domaine du cinéma, de la radio et de la télévision.

Dans le même esprit de resserrement des liens avec les pays francophones, le ministre des Affaires extérieures du Canada signait à Ottawa le 8 mars 1967 un accord avec le gouvernement de la Belgique. Des pourparlers sont en cours en vue de réaliser pleinement les possibilités qu'offre l'accord. Il est à prévoir que de nombreux avantages en découleront.

Bourses et stages

En dehors des nombreux échanges existant déjà à d'autres niveaux, le programme de bourses du gouvernement canadien a connu, en 1967, un développement sensible; grâce à lui, quatre-vingt-dix étudiants français sont venus parfaire leur formation au Canada, tandis que seize sont venus de Belgique et douze de Suisse. Au cours de l'année académique 1967-68, vingt-deux professeurs français, quatre professeurs belges et deux Suisses ont également bénéficié de bourses pour enseigner dans les universités canadiennes. Par ailleurs, le ministère a subventionné en partie le voyage de deux professeurs canadiens qui se sont rendus en France pour y donner des cours de littérature canadienne et de droit, à l'invitation des universités d'Aix-Marseille et de Montpellier. Enfin, des collections de livres canadiens de plus de huit cents titres ont été offertes à la Bibliothèque Nationale de Paris et aux bibliothèques universitaires de Poitiers, Toulouse, Aix-Marseille, Lyon et Caen.